LES ÉCOLES PROFESSIONNELLES EN FRANCE

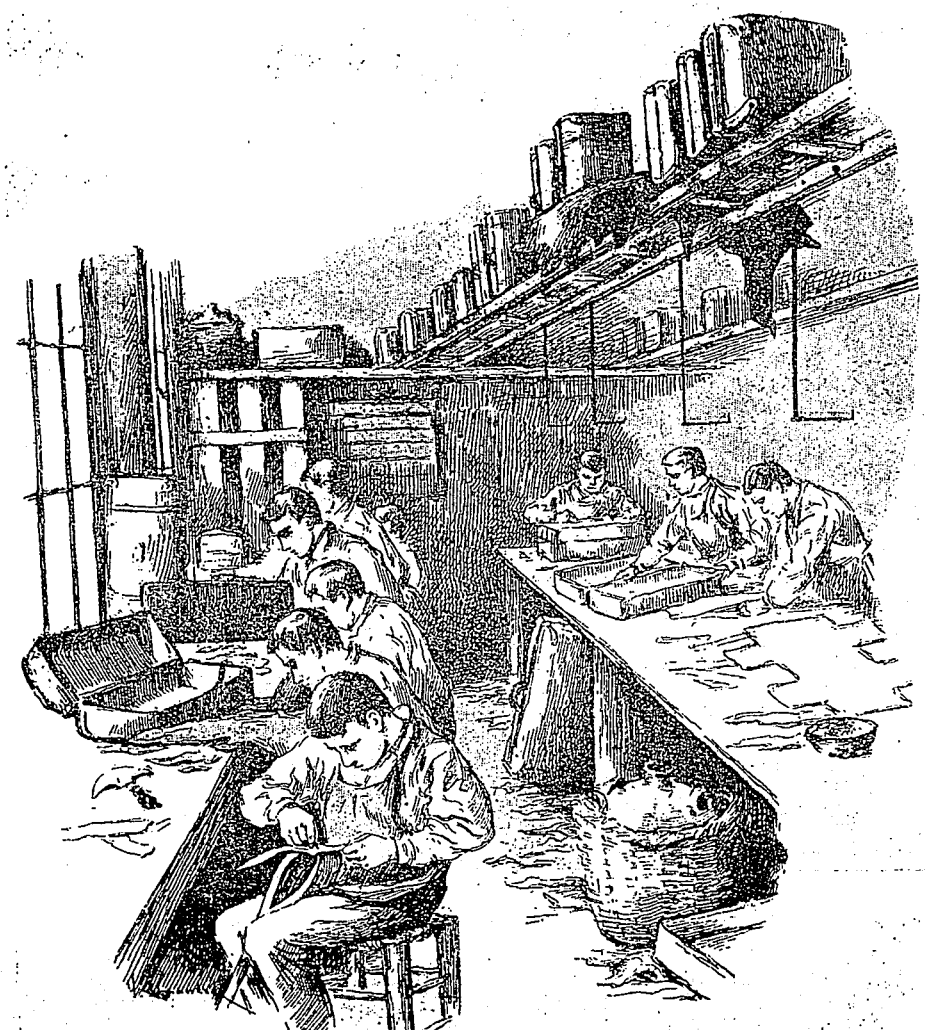

SAINT-NICOLAS : LES MALLETIERS

intégrale jusqu'à l'âge de treize ans, et l'éducation professionnelle jointe à un complément d'instruction primaire pendant le temps nécessaire à l'apprentissage des diverses professions.

Les élèves se trouvent donc divisés en deux groupes : les élèves des classes et les apprentis.

Le programme des études primaires comprend : l'instructien morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments d'histoire et de géographie, les éléments de la langue et de la littérature française, l'arithmétique, les éléments d'algèbre et de géométrie, l'arpentage et le lever des plans, le dessin linéaire, le dessin d'ornement et le dessin d'imitation, le modelage, la tenue des livres, les éléments de physique et de chimie, la musique vocale et instrumentale, la langue anglaise et la langue allemande, et enfin la gymnastique.

Les classes sont faites par des frères ; seules la musique et la gymnastique ont des professeurs spéciaux.

Les ateliers, au nombre de treize, correspondent aux métiers suivants : compositeurs-typographes, imprimeurs typographes, relieurs, tourneurs en optique, ciseleurs sur métaux, monteurs en bronze, sculpteurs sur bois, menuisiers, malletiers, mécaniciens, lithographes et graveurs-géographes. Ces ateliers sont placés sous la surveillance des Frères ; mais l'instruction professionnelle est donnée par des patrons ou par des contremaîtres.

Les pièces exigées pour l'inscription sont : l'extrait ou bulletin de naissance, l'extrait ou bulletin de baptême, le certificat de vaccine, le certificat de première communion si l'élève est en âge de l'avoir faite, et un certificat de bonne conduite délivré par le supérieur de l'institution qu'il a pu fréquenter.

Muni de ces papiers, le postulant est présenté au Frère directeur, qui lui fait subir un court examen ; car on n'admet que les enfants sachant lire couramment, écrire sous la dictée, et qui sont familiers avec les quatre règles de l'arithmétique. On les fait ensuite examiner par un médecin, pour constater qu'ils ne sont atteints d'aucune infirmité physique capable de les empêcher de suivre le règlement de la maison.

Les gens qui prennent toute chose à la lettre sont aptes à commettre ce que l'on désigne sous le nom de " gaffes. "

Dernièrement, un campagnard venu à la ville pour son plaisir, flânait dans un couloir offrant plusieurs portes, lorsqu'il aperçut, en face de l'une d'elles, un écriteau ainsi conçu :

SONNEZ POUR L'ENTREPRENEUR.

Après avoir réfléchi pendant quelques minutes, il se dirigea vers la porte de la maison et donna un bon coup à la sonnette qui lui resta presque dans la main. Quelques minutes après, un gros petit homme ouvrait la porte d'un air colère...

—Etes-vous l'entrepreneur ? demanda le campagnard :

—Oui, que désirez-vous ?

—J'ai lu l'écriteau. De sorte que j'ai sonné, et maintenant je voudrais bien savoir pourquoi vous ne pouvez pas sonner vous-même.